



## RAPPORT DU MAIRE À L'INTENTION DES CITOYENS

### FAITS SAILLANTS 2019

L'article 176.2.2 du Code municipal du Québec stipule que lors d'une séance ordinaire au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

#### 1) LE RAPPORT FINANCIER

##### Les revenus et les dépenses

Le budget adopté pour 2019 était de 585 741\$. L'année s'est terminée avec un déficit de 3022\$.

Ce déficit s'explique par :

- ✓ Plus de dépenses dans le projet de l'eau potable et l'aménagement du terrain qui on été financer à même les activités de fonctionnement non prévu au budget.

##### L'état des surplus affecté

- ✓ Activité d'investissement de 342 615 \$
- ✓ Surplus non affecté de 150 163 \$(incluant le 3022\$)

##### Réalisation 2019

- ✓ Agrandissement de 6 terrains au camping
- ✓ Installation de Jeux d'exercices dans le Parc le tout subventionné
- ✓ Achat d'un nouveau Backoë
- ✓ Avancement dans les plans et devis dans le projet de l'eau potable
- ✓ Réfection de trottoir
- ✓ Changement de ponceaux et gravelage sur le chemin de Laforce

## 2) LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

- ✓ Le rapport financier consolidé 2019 de la municipalité a été vérifié par Champagne Bellehumeur Guimond Inc.
- ✓ La vérification a été effectuée selon les normes de vérification généralement reconnues au Canada.
- ✓ De l'avis du vérificateur, les états financiers de la Ville de Belleterre donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2019.
- ✓ La municipalité inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.
  - Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipale et l'Occupation du territoire portent sur l'établissement de l'excédent de l'exercice et la ventilation de l'excédent accumulé à des fins fiscales ainsi que sur l'endettement total net à long terme.

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

Le maire,

Bruno Boyer